

Amendement oral de l'exécutif

Au Vœu n°92 déposé par David Belliard, Yves Contassot, Jérôme Gleizes, Joëlle Morel et les élu-es du Groupe Ecologiste de Paris rattaché à la délibération DEVE 170

Relatif à la transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain

Le 1^{er} alinéa du vœu est supprimé. La version définitive du dernier paragraphe du vœu s'établit donc comme suit :

« Aussi, sur proposition de David Belliard, Yves Contassot, Jérôme Gleizes, Joëlle Morel et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), **le Conseil de Paris émet le vœu** que la ville de Paris engage une réflexion et une concertation à l'échelle métropolitaine et régionale sur la transformation de certaines autoroutes ou portions d'autoroutes franciliennes en boulevards urbains. Dans ce cadre, sera étudiée la transformation progressive à horizon 2030 (bouclage du réseau du métro Grand Paris Express) du périphérique en un boulevard urbain ouvert aux circulations douces et pouvant intégrer un parc circulaire. »